

## SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier,  
Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Mardi 25 juin 2024 à 18h00

En la salle de conférences de l'Auberge du Motty à Ecublens

---

### Conseil intercommunal

**Présidence :** Mme Arun Bolkensteyn – Conseillère communale – Bussigny

**Présent·e·s :** M. Daniel Berdoz – Conseiller communal – Bussigny  
M. David Raccaud – Conseiller communal – Bussigny  
Mme Amanda Bovey – Conseillère communale – Crissier  
Mme Amelia Amiguet-Vercher – Conseillère communale – Ecublens  
Mme Belyse Nahimana – Conseillère communale – Ecublens  
Mme Daniela Miéville – Conseillère communale – Ecublens  
M. Rachid Taaroufi – Conseiller communal – Renens  
M. Nicolas Guillot – Conseiller communal – St-Sulpice  
Mme Linda Richards – Conseillère communale – St-Sulpice  
M. Xavier Guerry – Conseiller général – Villars-Ste-Croix  
M. Pascal Maeder – Conseiller communal – Crissier  
Mme Rosana Joliat – Conseillère communale – Renens  
Mme Selma Varki – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens

**Excusé·e·s :** Mme Gerardina Rigamonti – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens  
Mme Jacqueline Pernet – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix  
Mme Carole Castillo – Conseillère communale – Renens

**Absent·e·s :** Mme Colette Racloz – Conseillère communale – Renens

### Comité de direction

**Présent·e·s :** Mme Pascale Manzini, Présidente – Conseillère municipale – Ecublens  
Mme Patricia Spack Isenrich – Conseillère municipale – Bussigny  
M. Eduardo Camacho-Hübner – Conseiller municipal – Chavannes-p-Renens  
M. Olivier Matthey – Conseiller municipal – St-Sulpice  
Mme Nicole Cattano – Conseillère municipale – Villars-Ste-Croix  
Mme Caroline Albiker-Pochon – Conseillère municipale – Crissier

**Excusé·e·s :** Mme Karine Clerc – Conseillère municipale – Renens

**Invité·e·s :** M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL  
M. Maxime Jaquier, Responsable Financier ARASOL  
M. Claude Salzmänn, Boursier communal à la commune d'Ecublens

**Secrétaire :** Mme Marie Barroso

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination de la secrétaire du Conseil intercommunal pour la séance du 25 juin 2024 au vu du départ à la retraite de la secrétaire en titre, Mme A. Siegler
3. Communications de la Présidente
4. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 (cf annexe)
6. Communications de la Présidente du CODIR
7. Communications du directeur de l'ARASOL
8. Présentation et adoption des comptes 2023 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion et des rapports de la fiduciaire (cf annexes)
9. Présentation et adoption du rapport d'activité 2023 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion (cf annexes)
10. Préavis No 3 – 2023 sur la convention entre l'ARASOL et la commune de Prilly pour le financement du poste de travail à 20 % dédié à l'organisation et le suivi administratif de la Conférence des Municipaux de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois (cf préavis et rapport de la COGEST)
11. Préavis No 1 – 2024 sur la révision des statuts de l'ARASOL (cf préavis, statuts modifiés et rapport de la COGEST)
12. Nomination du bureau et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal jusqu'à fin juin 2025
13. Divers

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et s'excuse du léger retard pour l'ouverture de la séance.

**L'ordre du jour est adopté, sans demande de modifications et à l'unanimité des membres présents.**

### 2. Nomination de la secrétaire du Conseil intercommunal pour la séance du 25 juin 2024 au vu du départ à la retraite de la secrétaire en titre, Mme A. Siegler

Mme Arun Bolkensteyn annonce le départ imminent à la retraite de Mme Annie Siegler, qui achèvera son service dans quelques jours. Par conséquent, elle ne pourra pas assurer la prise de procès-verbal de cette séance. Il est donc nécessaire de nommer un-e secrétaire pour la séance du jour. Mme Marie Barroso, candidate à la succession de Mme Annie Siegler au poste de Secrétaire du Conseil intercommunal, est proposée. Elle se présente à l'assemblée, après quoi Mme la Présidente procède au vote.

**Mme Marie Barroso est nommée par acclamation pour le secrétariat de la séance du jour.**

### 3. Communications de la Présidente

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à Mme Marie Barroso, Secrétaire de Direction et à M. Maxime Jaquier, Responsable financier à l'ARASOL. Ces deux engagements font suite au départ à la retraite de Mme Annie Siegler, dont le poste a été scindé avec d'un côté le Secrétariat général repris par Mme Marie Barroso et de l'autre la gestion du secteur finances repris par M. Maxime Jaquier.

Mme Arun Bolkensteyn informe l'assemblée d'un changement au sein de la délégation de la commune de Renens avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Mme Colette Racloz sera remplacée par M. Basile Zufferey pour le groupe Les Vert·e·s.

#### **4. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal**

Mme Colette Racloz n'ayant pu être assermentée lors de la séance du Conseil intercommunal du 13 mars 2024, elle ne le sera donc pas. Nous assermenterons M. Basile Zufferey lors de la prochaine séance.

#### **5. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 (cf annexe)**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans commentaires, avec remerciements spécifique à son autrice pour la rédaction minutieuse de son dernier procès-verbal.

#### **6. Communications de la Présidente du CODIR**

Mme Pascale Manzini fait part aux membres présents, des derniers travaux et changements de l'ARASOL :

- Des changements ont lieu au sein de la Direction à la suite des départs en retraite passés et prévus de Mme Murielle Ramseier, Mme Annie Siegler et M. René Pasquier avec l'engagement de Mme Marie Barroso (20% Secrétariat général de l'ARASOL et 80% Secrétariat de Direction) et de M. Maxime Jaquier, Responsable finances. Le recrutement d'un·e DRH pour remplacer M. René Pasquier est en cours.
- Nous travaillons à la consolidation de la Porte d'Orientation Sociale qui sera évaluée prochainement. Pour rappel, ce service correspond à un besoin de la population.
- Nos préoccupations actuelles se tournent également vers le secteur du logement, au vu des difficultés de nos habitant·e·s à se loger.

#### **7. Communications du Directeur de l'ARASOL**

M. Christophe Milardi communique trois points principaux :

- Depuis le mois de juin 2024, l'ARASOL est locataire de deux appartements de transition, l'un à Ecublens et l'autre à Renens. Ces appartements sont des logements mis à disposition de toutes les communes de l'ARASOL afin de loger des familles en urgence. Ces familles doivent correspondre aux normes du revenu d'insertion, et peuvent sous-louer un appartement d'urgence pour une durée définie afin d'éviter de devoir passer par du logement en chambres d'hôtel conventionnées.  
C'est le service du logement de l'ARASOL qui est en charge de la gestion de ces appartements. Il organise des visites mensuelles afin d'apporter un appui social aux familles mais également de vérifier le respect du paiement des loyers et la bonne tenue de l'appartement. Les premiers locataires ont emménagé dans l'appartement d'Ecublens. L'appartement de Renens est sur le point d'être sous-loué.
- L'ARASOL avait pour projet de déménager à la Rue de Lausanne 62 à Renens, toutefois ce dernier est compromis en raison de la collaboration laborieuse avec l'entreprise Orllati (promoteurs du projet). La confiance se dégradant au fil des semaines, nous allons probablement mettre un terme aux négociations.

Des locaux d'env. 70m<sup>2</sup> se sont libérés dans le bâtiment sis à l'Av. de l'Eglise Catholique 3 où se trouve déjà une partie des effectifs. Cet espace pourrait répondre de manière temporaire au besoin d'espace ressenti notamment au niveau des locaux de la Métropole.

- Lors d'une journée au vert avec l'ensemble des collaborateur-trice-s, un travail sur la vision, les valeurs de l'ARASOL ainsi que les engagements collectifs a été réalisé. Les résultats de cette journée ont été affinés à travers un visuel que M. Christophe Milardi présente. Ces éléments seront prochainement intégrés à notre site internet.

La Présidente ouvre la discussion sur les éléments présentés ci-dessus, Mme Daniela Miéville demande si les recherches de locaux permettant d'accueillir l'entier des collaborateurs sur un seul site se poursuivent.

M. Christophe Milardi précise que la location d'un espace supplémentaire pourrait permettre de libérer de l'espace dans les locaux du CSR à la Métropole de Renens, notamment afin de réaliser des salles d'entretien dans des bureaux qui ne correspondent pas aux normes pour y placer des espaces de travail (espaces borgnes). La situation étant très récente nous n'avons pas pu répondre à toutes ces questions et des réflexions doivent encore avoir lieu.

## **8. Présentation et adoption des comptes 2023 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion et des rapports de la fiduciaire (cf annexes)**

M. Christophe Milardi présente un bref résumé des comptes en précisant quelques éléments, axés sur les dépenses liées au financement communal. Les points d'attention principaux pour l'année 2023 concernent :

### **L'implémentation de la Porte d'Orientation Sociale et l'augmentation de l'appui social populationnel**

- Augmentation de 45% des frais d'appui social populationnel. A savoir que seuls les dossiers donnant lieu à une ouverture administrative sont compris dans cet élément.
- Renforcement de la réception et de l'accueil : début 2023 nous comptons env. 70 passages par jour, ce chiffre atteint maintenant une moyenne de 105 passages journaliers.
- Les frais de fonctionnement de la POS sont à présents totalement à la charge du Canton, répartis entre le CSR et l'AAS.

### **Le renfort du secteur logement**

- La différence entre le budget prévu et les dépenses effectuées correspond aux renforts qui ont été nécessaires en cours d'année à raison de 40%.
- A titre informatif, c'est également ce secteur qui a la charge de la gestion des appartements de transition mentionnés plus haut. La charge de travail est supplémentaire, toutefois elle représente un gain de temps dans la gestion administrative des chambres d'hôtel conventionnées.

### **La stabilisation des dossiers d'aide sociale depuis 2023**

- Nous remarquons depuis 2021 une baisse générale du nombre de dossiers d'aide sociale. Il est très compliqué de gérer le financement des ressources liées à ces dossiers étant donné qu'il peut être revu à la hausse ou à la baisse chaque trimestre selon l'évolution du nombre de dossiers traités.

- Depuis 2023 le nombre de dossiers s'est stabilisé, il a légèrement augmenté depuis le mois de mai 2024. A savoir qu'un déficit est prévu selon le tableau prévisionnel 2024.

## **La clarification des comptes liés aux réserves financières**

- Les différentes réserves de l'ARASOL sont présentées. A savoir que la plupart sont liées au financement cantonal et que seule la réserve régionale est liée au financement communal. Chaque réserve détient des conditions d'utilisation différentes, certaines avec accord préalable du Canton, tel que la réserve pour l'Agence d'Assurances Sociales, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une demande afin d'engager une ressource à hauteur de 60% pour répondre à la forte augmentation des demandes de PC.
- Pour finir, le budget par habitant initialement prévu à CHF 6.48 est revu à la baisse à la clôture des comptes 2023, pour un montant final de CHF 5.33 par habitant.

La Présidente ouvre la discussion à d'éventuelles questions sur la présentation de M. Christophe Milardi. Celle-ci ne suscitant pas de questions, elle passe au rapport sur les comptes, page par page.

Mme Linda Richards souhaite avoir des explications sur les charges liées aux interprètes et s'interroge sur le dépassement du budget.

M. Christophe Milardi informe que le budget est donné par le Canton via une clé de répartition régionale. Cette clé ne prend pas en compte les besoins spécifiques tels que ceux de l'Ouest lausannois pour les traductions. Nous travaillons avec l'association Appartenances qui a un large panel d'interprètes et qui, de plus a une bonne connaissance des différentes cultures. A savoir que chaque année ce budget se voit dépassé.

Mme Daniela Miéville se questionne sur le poste intitulé « Barrière numérique ».

Il s'agit du projet Clic ensemble, initié dans le cadre du concours « Vaud pour vous » et sélectionné par le Canton. Deux chargées de projet (ARASOL et ARASPE) ont été engagées.

A titre informatif, le Canton a prolongé ce projet jusqu'à la fin d'année 2024. Nous recherchons du soutien auprès de certaines grandes entreprises pour la réalisation de ces ateliers dans lesquels l'utilisation des applications telles que celles de transports publics, etc. revient souvent.

Mme Linda Richards souhaite savoir quel est le public visé par ces ateliers.

Ils sont destinés à un public de tout âge, également pour les jeunes qui peinent à remplir de la documentation d'administration en ligne par exemple.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente invite le rapporteur de la Commission de gestion à lire les conclusions rapportées ci-dessous :

« La Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour le travail accompli et les réponses données lors de cette séance. En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL d'accepter les comptes 2023 de l'ARASOL tels que présentés. »

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Celle-ci n'étant pas demandée, elle procède au vote sur les comptes 2023 de l'ARASOL.

**La Présidente demande à celles et ceux qui approuvent les comptes 2023 de l'ARASOL tels que présentés de le faire savoir en levant la main. Il n'y a ni avis contraire, ni abstention. Elle déclare les comptes adoptés à l'unanimité avec remerciements à M. Rachid Taaroufi pour le rapport de la Commission de gestion ainsi qu'à Mme Annie Siegler, Mme Elisabeth Leydu et M. Claude Salzmänn pour leur travail.**

**9. Présentation et adoption du rapport d'activité 2023 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion (cf annexes)**

La discussion s'ouvre sur l'ensemble du rapport d'activité ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion.

Mme Linda Richards félicite les auteurs de ce rapport et demande si des copies sont disponibles pour les Conseils communaux. Quelques exemplaires sont mis à disposition sur les tables, la version digitale sera transmise aux municipalités.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente laisse place au rapporteur qui lit, les conclusions rapportées ci-dessous :

« La Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour le travail accompli et les réponses données lors de cette séance. En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL d'accepter le rapport d'activité 2023 de l'ARASOL tel que présenté »

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

**La Présidente demande à celles et ceux qui approuvent le rapport d'activité 2023 de l'ARASOL tels que présentés de le faire savoir en levant la main. Il n'y a ni avis contraire, ni abstention. Elle déclare le rapport d'activité 2023 de l'ARASOL adopté à l'unanimité avec remerciements à ses auteurs.**

**10. Préavis No 3 – 2023 sur la convention entre l'ARASOL et la commune de Prilly pour le financement du poste de travail à 20 % dédié à l'organisation et le suivi administratif de la Conférence des Municipaux de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois (cf préavis et rapport de la COGEST)**

Le Comité de direction a été mandaté pour réaliser la convention entre l'ARASOL et la commune de Prilly pour le financement du poste de travail à 20 % dédié à l'organisation et au suivi administratif de la Conférence des Municipaux de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois.

Madame la Présidente donne la parole à Mme Pascale Manzini, qui rappelle la proposition de nommer un-e collaborateur-trice de l'ARASOL pour la gestion du Secrétariat de la Conférence des Municipaux de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois. En raison de la participation de la commune de Prilly à

cette conférence, nous avons élaboré une convention ratifiant leur participation financière à ce poste de travail.

Mme Linda Richards demande une précision sur la participation de Prilly à cette conférence. Mme Pascale Manzini lui indique que Prilly fait partie du District de l'Ouest lausannois, mais pas de la région d'Action sociale (ARASOL). C'est par ailleurs pour cette raison que nos statuts précisent notre possibilité d'accueillir d'autres communes du District.

La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis, la parole n'est pas demandée, Mme Arun Bolkensteyn demande à M. Rachid Taaroufi de lire les conclusions du rapport de la Commission qui demande au Conseil intercommunal d'adopter de préavis No 3 – 2023 portant sur la convention entre l'ARASOL et la commune de Prilly mentionnée en titre.

**Madame la Présidente procède au vote du Préavis No 3 – 2023 sur la convention entre l'ARASOL et la commune de Prilly pour le financement du poste de travail à 20 % dédié à l'organisation et le suivi administratif de la Conférence des Municipaux de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## **11. Préavis No 1 – 2024 sur la révision des statuts de l'ARASOL (cf préavis, statuts modifiés et rapport de la COGEST)**

La discussion s'ouvre sur le préavis mentionné ci-dessus ainsi que sur le rapport de la commission de gestion.

Les avis contraires mentionnés dans le rapport de la Commission de gestion suscitent des interrogations.

En effet, la suppression de l'art. 6 des statuts retirant ainsi le but optionnel de désendettement suscitait des inquiétudes. Cette prestation a été reprise par le Canton qui a mandaté CARITAS pour la délivrer. La source de financement de cette prestation ne semblait pas claire pour certains membres de la Commission. Cette prestation et son financement sont entièrement repris pas le Canton. Elle n'a donc plus lieu d'apparaître dans nos statuts.

Le second élément préoccupant les deux membres de la Commission de gestion n'ayant pas validé ce rapport se trouve dans la suppression de l'obligation de transmettre aux municipalités le rapport de l'organe de révision afin d'alléger la charge administrative (modification de l'art. 33 des statuts). Les membres s'étant opposés à cette proposition soulèvent deux éléments :

- Le gain de temps semble minime pour l'ARASOL.
- La manière dont les éléments ont été amenés dans le groupe de travail n'a pas été appréciée. En effet, il faisait état dans un premier temps du gain de temps puis dans un second temps l'argument de l'absence d'indication dans la Loi sur les communes est apparu.

Pour répondre à ces interrogations, il faut savoir qu'un municipal de chaque commune siège au Comité de direction et est donc le-la représentant-e de sa commune pour prendre acte de ce rapport. La

Commission de gestion est également responsable de faire remonter toute éventuelle problématique ressortie dans son rapport.

Pour finir, les éléments indiqués dans le rapport de la fiduciaire concernent principalement le financement cantonal, la partie concernant les communes est minime et s'est vue réduire au fil des années et de la centralisation des prestations.

Mme Amelia Amiguet-Vercher propose un amendement au préavis en demandant à renoncer à l'avenant de l'art. 33 des statuts qui supprime l'obligation de transmission du rapport de l'organe de révision aux municipalités.

**Mme Arun Bolkensteyn invite à voter l'amendement demandé ci-dessus. L'amendement est refusé à 10 voix contraires contre 1 voix pour.**

Mme Amelia Amiguet-Vercher, rapporteuse de la Commission de gestion pour ce préavis présente la conclusion du rapport qui demande au Conseil intercommunal d'adopter le préavis No 1 - 2024 portant sur la révision des statuts de l'ARASOL, de soumettre lesdits avenants au Conseil d'État pour approbation et d'entériner une entrée en vigueur des statuts amendés dès leur approbation par le Conseil d'État.

**Mme la Présidente procède au vote du Préavis No 1 – 2024 sur la révision des statuts de l'ARASOL (cf préavis, statuts modifiés et rapport de la COGEST). Adopté à l'unanimité des voix exprimées avec 1 abstention. Remerciements à la Commission de gestion ainsi qu'à M. Nathan Broquet, juriste à l'ARASOL, mandaté pour ce travail.**

**12. Nomination du bureau et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal jusqu'à fin juin 2025**  
Selon l'application de l'Art. 10 du règlement du Conseil intercommunal, le/la Président-e, Vice-président-e et Secrétaire du Conseil intercommunal sont nommés pour une année et rééligibles.

Sont nommé-e-s par acclamations :

- Président : M. Nicolas Guillot – St-Sulpice
- Vice-présidente : Mme Daniela Miéville – Ecublens
- Secrétaire : Mme Marie Barroso – Secrétaire de Direction ARASOL
- Scrutatrices : Mme Jacqueline Pernet – Villars-Ste-Croix  
Mme Belyse Nahimana – Ecublens
- Suppléant-e-s : Mme Amanda Bovey – Crissier  
M. Rachid Taaroufi - Renens

**13. Divers**

**13.1 Composition de la Commission de gestion**

Mme Amélia Amiguet-Vercher fait part de son souhait de quitter la Commission de gestion en tant que représentante de la commune d'Ecublens. Mme Daniela Miéville se porte candidate pour la remplacer au poste de membre de la Commission de gestion.

**Mme la Présidente soumet ce changement au vote de l'assemblée. Mme Daniela Miéville est élue par acclamation au poste de membre de la Commission de gestion.**



## 13.2 Reprise du calendrier du Conseil intercommunal pour 2024

### Séances d'automne pour le budget :

- La date du mardi 3 septembre 2024 à 18h00 est arrêtée pour la Commission de gestion, elle se tiendra au CSR à Renens.
- La date du mardi 24 septembre 2024 à 18h30 est fixée pour le Conseil intercommunal qui se déroulera à la Salle des combles de l'Auberge communale du Motty à Ecublens.

## 13.3 Départ de Mme Annie Siegler, Secrétaire générale de l'ARASOL

Mme la Présidente revient sur le départ en retraite de Mme Annie Siegler. Elle rappelle son parcours professionnel, qui a débuté au sein du service de la Sécurité sociale de Renens avant de rejoindre l'ARASOL, dès sa constitution en 1997.

En 36 ans de carrière, Mme Annie Siegler a collaboré avec de nombreux·ses conseiller·ère·s membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal. Mme la Présidente exprime sa gratitude pour le travail accompli par Mme Annie Siegler.

Une vidéo récapitulant son parcours professionnel est ensuite diffusée.

Mme Arun Bolkensteyn invite les participants à poursuivre leurs échanges pendant l'apéritif.

La séance est levée à 20h00.

La Présidente



Arun Bolkensteyn

La Secrétaire



Marie Barroso

Renens, juillet 2024/MB